

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 14 Janvier 2022.

Adhésion au dispositif de signalement

En application du décret du 13 mars 2020 susvisé, un dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est mis en place au sein de la Mairie de Saint Julien sur Bibost.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des agents, y compris aux agents contractuels sur emplois non permanents ainsi qu'aux stagiaires, aux apprentis, et le cas échéant aux collaborateurs d'élus, qui s'estiment victimes ou témoins de tels actes ou agissements sur leur lieu de travail ou dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est également ouvert aux agents ayant quitté la Mairie de Saint Julien sur Bibost depuis moins de six mois.

Comme le prévoit l'article 26-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) a mis en place un dispositif pour les collectivités et établissements qui le souhaitent. Il s'appuie sur deux prestataires externes : signale-ment.net et Allodiscrim. La Mairie de Saint Julien sur Bibost a décidé d'adhérer à ce dispositif afin d'en faire bénéficier ses agents.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Délibération 1 : adhésion au dispositif de signalement

Débat portant sur la Protection sociale complémentaire

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

L'ordonnance impose à l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités l'organisation d'un « débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. ».

Elle donne également la compétence aux centres de Gestion pour la mise en place de ces prestations. Il sera donc possible de conventionner auprès d'eux pour cette mise en place.

Compte-rendu du Conseil Municipal

25 Février 2022
Début à 20h00

Présents (14/15) : Florent Chirat, Cédric Blanc, Marie-Charlotte Chamfray, Gaëlle Guinet, Valérie Guiral, Cyrille Goutte, Freddy Goutte, Solange Peylaboud, Thierry Vanel, Baptiste Delorme, Alain Farjot, Aurélie Bouvy, Romain Verny, Bertrand Giroud

Absente excusée : Sylvie Carret

Secrétaire de séance : Cédric Blanc

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjuliensurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjuliensurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjuliensurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Monsieur le Maire précise que la commune participe depuis le 1er janvier 2013 à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents à hauteur de 3€ par mois pour chaque agent employé à temps plein.

Les décrets fixant les barèmes de participation n'étant pas encore parus, le sujet des garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire sera traité lors d'un prochain conseil.

Délibération 2 : Débat Protection Sociale Complémentaire

Commission finances

BUDGET 2021 réalisé :

FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 432 818,89 €

DEPENSES : 391 772,62 €

Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 41 046,27 € (recettes – dépenses réalisées 2021)

INVESTISSEMENT :

RECETTES : 86 813,78 €

DEPENSES : 61 993,98 €

Soit un résultat d'investissement excédentaire de 24 819,80 € (recettes – dépenses réalisées 2021)

Un état détaillé des finances par chapitre avec son analyse sera présenté dans le prochain compte rendu lors du vote du budget 2022.

Pour plus de lisibilité, l'adjointe aux finances Marie-Charlotte CHAMFRAY propose de présenter le budget prévisionnel et les dépenses réalisées sur 2021 par commission :

Commission	Conseiller/agent responsable	Réalisé 2021	BP 2021
Bâtiments	Cédric Blanc	7 708,00	8 000,00
Bibliothèque	Aurélie Bouvy	1 432,27	1 500,00
Scolaires	Aurélie Bouvy / Valérie Guiral	3 769,45	3 800,00
Périscolaire (goûter + achats)	Pascaline Ronchietto	1 616,58	0,00
Fleurissement	Baptiste Delorme	3 838,00	3 000,00
Voirie	Cyrille Goutte	15 131,76	22 290,00
Communication	Romain Verny	2 120,06	2 200,00

Le léger dépassement sur la partie fleurissement s'explique par le fait que les implantations végétales liées à l'aménagement des abords du mur en dessous de l'église sont reportées dans ce compte.

L'analyse sur les 3 dernières années permet de voir une évolution positive du budget de la commune. Les efforts réalisés afin de mieux maîtriser notre budget permettent de dégager des marges afin de financer des projets d'investissement.

Analyse	2019	2020	2021
Résultat Fonctionnement	24 907,87 €	- 7 933,85 €	41 046,27 €
<i>dont Résultat Fonctionnement antérieur</i>	99 936,94 €	124 844,81 €	86 798,46 €
Résultat Investissement	- 52 734,07 €	-116 573,78 €	24 819,80 €
<i>dont Résultat Investissement antérieur</i>	137 073,91 €	84 339,84 €	- €
Reste à réaliser	- 21 000,00 €	2 121,44 €	4 242,83 €
Résultat cumulé Fonctionnement	124 844,81 €	116 910,96 €	127 844,73 €
Résultat cumulé Investissement	63 339,84 €	- 30 112,50 €	29 062,63 €
Résultat cumulé TOTAL	188 184,65 €	86 798,46 €	156 907,36 €

- Débat d'orientation budgétaire BP2022

A la suite de la présentation de la situation financière de la commune, il convient de débattre et proposer les différents projets d'investissement à venir et leur possible financement.

Plusieurs sujets sont évoqués pour 2022 :

- Création d'une aire de stockage vers l'ancien marché aux fruits (projet engagé pour 2022)
 - Aménagement de nouvelles tombes au cimetière
 - Aménagement abords voirie et sécurité route de Montrottier Réaménagement des espaces publics et loisirs au centre bourg
 - Achat de divers petits matériels d'équipement (cantine et agents techniques)
 - Fin des travaux au local foot
 - Divers matériels informatiques et logiciel périscolaire
- Présentation CAUE : Réaménagement des espaces publics du centre bourg

L'esquisse élaborée par le CAUE en lien avec le groupe de travail d'élus volontaires sur ce sujet est présentée à l'ensemble du Conseil.

Si nous souhaitons aller plus loin, il faudra s'attacher aux services d'une maîtrise d'œuvre afin de finaliser les contours du projet.

Commission scolaire

Suite au départ d'Audrey GARNIER début mars, Najmeddine HANNACHI, actuellement en service civique à l'école va assurer le remplacement pour la surveillance sur le temps méridien et le périscolaire. L'entretien des locaux sera externalisé à la société Girerd Nettoyage.

Valérie GUIRAL présente un compte rendu de la réunion bilan pour le centre de loisirs le 10/02 à Bessenay en présence des représentants des communes et des parents d'élèves.

En résumé :

- Bonne réactivité des animateurs
- Satisfaction sur le fonctionnement de l'application d'inscription.
- Points à améliorer : communication générale / communication sur les tarifs.
- Constat : baisse de la fréquentation des familles de Saint Julien.

Prochaine réunion entre élus des différentes communes le 14/03 pour aborder la partie budgétaire et le fonctionnement à venir.

Le 14 février, V. GUIRAL, T. VANEL et F. CHIRAT ont reçu le nouveau coordonnateur petite enfance de la CCPA, Mr DUBUIS. Il a été évoqué les sujets liés à la micro-crèche, le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, ainsi que l'évolution des relais d'assistantes maternelles.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE explique que l'entreprise BEYRON est intervenue sur 2 journées de tractopelle sur des chemins communaux afin de niveler le revêtement.

Il est prévu cette année de financer 400 mètres de linéaire d'entretien au lamier sur le chemin communal d'Arjoux afin de dégager les réseaux électriques.

Commission action sociale

Florent CHIRAT revient sur la réunion entre les 5 communes afin d'envisager la suite de la convention avec l'ADMR. L'enjeu repose sur la participation des communes sur la location ou l'achat éventuel du local de Bessenay, siège de l'association. Les avis divergent quant à la participation respective de chaque commune, une prochaine réunion est prévue début avril.

Commission fleurissement / aménagement des abords du village

Baptiste DELORME précise que les commandes pour le fleurissement de printemps sont en cours. Il rappelle que cette année est prévue une visite de contrôle du jury de fleurissement pour le maintien de la 1ère fleur, courant juillet.

Commission bâtiments

Cédric BLANC présente l'avancement des travaux pour les vestiaires du foot. Actuellement, pose du carrelage. Le chantier sera terminé au printemps.

Il y a déjà plusieurs sollicitations de réservation, il est proposé l'organisation suivante pour la mise à la location :

- Location uniquement aux habitants de Saint Julien.
- Mise à disposition local buvette / toilettes / extérieurs
- Capacité d'accueil à l'intérieur, entre 20 et 30 personnes (en attente d'une commission sécurité)
- Location uniquement sur un week-end complet (problématique d'état des lieux)
- Eclairage du stade non mis à disposition pour le moment
- Pas de priorité aux associations (sauf manifestation liée au foot), celles-ci seront plutôt orientées vers le boudrome.
- Limitation pour la location à 2 fois/foyer/an
- Montant de la location mis au vote, propositions : 150€ (4 voix) / 170€ (8 voix) / 200€ (2 voix). Le montant de 170 euros pour le WE est retenu.
- Un règlement reprenant tous ces points est en cours de rédaction.

Commission communication

Plusieurs remarques sur la non-distribution des nouvelles consignes de tri applicables depuis début février, celles-ci devaient être distribuées par la poste. Les habitants qui n'ont pas reçu ces affiches où les calendriers de collecte peuvent le signaler sur la boîte mail de la mairie.

Commission associations

Le petit marché : la participation est régulière et soutenue pour l'instant. Problème évoqué pour le marché d'Avril, normalement prévu le 24 avril, jour d'élection où il n'est pas possible de barrer l'accès au centre village. Réflexion en cours : suppression ou déplacement sur un autre lieu (vers la salle polyvalente).

Bibliothèque

Aurélié BOUVY rappelle qu'une réunion est prévue le samedi 5/03 pour faire le point sur la bibliothèque. Le premier constat porte sur une faible fréquentation de la bibliothèque le mercredi après-midi. Une réflexion est en cours pour adapter le fonctionnement : revoir les horaires, proposer des nouveautés, prêts de jeux... A l'issue de cette réunion, il a été décidé de ne plus ouvrir la bibliothèque les mercredis.

Une soirée jeux est organisée le vendredi 15 avril à partir de 18h30.

Questions diverses

2 demandes de subvention/participation :

- L'entraide à Tarare (service d'aide à la personne), 2 bénéficiaires sur la commune
- L'APHRA (aide aux personnes handicapées)

Florent CHIRAT interroge le conseil sur l'opportunité de créer un poste d'adjoint ou conseiller délégué supplémentaire sur la partie scolaire (pour rappel : 3 adjoints actuellement contre 4 au mandat précédent, nous avions convenu au début de ce mandat de débiter comme cela et de faire un point à terme). Alain Farjot et Romain Verny souligne qu'au vu de la charge de travail, la création d'un poste d'adjoint au niveau scolaire serait pertinente. Le sujet sera abordé avec les élus actuellement référent sur cette thématique.

Les classes en 2 sont prévues le 7 mai

Florent CHIRAT propose, avec l'amélioration des conditions sanitaires, de prévoir un moment d'information, d'échanges et de convivialité avec les habitants de la commune un vendredi soir en mai où nous pourrions présenter l'avancement des différents projets communaux.

Pour rappel, la traditionnelle cérémonie des vœux, occasion entre autres, d'aborder ces sujets n'a pu être organisée depuis le début du mandat.

Les élus sont favorables à cette proposition.

Nous ferons de même pour l'accueil des nouveaux arrivants, plutôt sur un dimanche matin.

Réunion CCAS inter CCPA :

- Projet d'une maison sport santé prévue à l'Arbresle.
- Avancement de la maison France service : début avec 2 salariés à l'Arbresle dans les locaux de la CCPA.
- Permanence du conseiller numérique : accessible aux habitants de Saint Julien, disponible en mairie et sur les réseaux de communication.

Points sur l'élection présidentielle 2022 : Dimanche 10 et 24 avril

Fermeture des bureaux de votes à 19h : 3 personnes par créneaux horaires

A compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration.

ADMR : Week-end Bugnes

Les bénévoles et les salariés de l'ADMR de Bessenay remercient toutes les personnes qui ont permis que la vente de bugnes soit une grande réussite.

En effet, ce sont 80kg de farine qui ont été transformés en bugnes soit environ 1000 sachets de bugnes.

Un grand merci à la Mairie de Brussieu pour le prêt de la salle.

Un grand merci à tous les bénévoles des 5 communes et des communes environnantes qui ont rejoint l'équipe et un grand bravo à Anaïs, 10 ans qui a travaillé avec nous durant 2 grandes journées.

Prochain conseil municipal :

Mardi 5 avril à 20h : vote budget 2022

Séance levée à 23h45

Nouveaux horaires des centres des Finances publiques du Rhône

A compter du 3 mars 2022, les services des Finances publiques du Rhône adoptent les mêmes conditions d'accueil.

Pour les usagers particuliers, comme pour les entreprises, tous les services sont ouverts du lundi au vendredi sur rendez-vous.

En complément, les usagers particuliers peuvent être reçus sans rendez-vous, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12 h.

DECLALOC – téléservice gratuit pour les propriétaires de meublés et chambres d'hôtes

Déclarer son hébergement touristique en mairie est une obligation. Pour cela, afin de faciliter les déclarations, cessions d'activité ou le changement de destination de vos meublés et chambres d'hôtes, la commune de xxx met à votre disposition le téléservice gratuit DECLALOC, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Ce téléservice est accessible 24h sur 24 et 7j sur 7 depuis vos ordinateurs, tablettes ou smartphone. Sans avoir besoin de vous déplacer en mairie, en quelques clics, vos formalités administratives sont réalisées !

Plus d'informations sur www.declaloc.fr

Plus d'informations sur la réglementation auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle – Service Tourisme – 04 74 01 68 90

Petit marché de Saint Julien

Le petit marché de Saint Julien aura lieu le Dimanche 27 Mars, venez nombreux

La bibliothèque est également ouverte lors des marchés et propose des ateliers.

Comité Inter-Sociétés

Le comité inter sociétés SAINT JULIENNOIS recrute !

Notre association a été fondé en 1983. Elle se compose de deux ou trois membres de chaque association du village et également des personnes « libres », ne représentant aucune association.

Nous avons comme vocation l'achat d'équipements collectifs tel que les chapiteaux, friteuse, refroidisseurs... Ces matériels sont mis à disposition des associations du village tout au long de l'année afin qu'elles puissent organiser leurs animations dans de bonnes conditions.

La société encadre également les manifestations de plus grande ampleur nécessitant l'aide de nombreuses personnes.

Les animations proposées par le comité en 2022 seront :

- Le repas champêtre le 17/07/2022
- La randonnée pédestre le 25/09/2022
- La soirée dégustation le 26/11/2022
- Le téléthon le 02/12/2022

Nous souhaitons renforcer notre équipe notamment dans le cadre du repas champêtre.

Si vous aimez la convivialité et êtes intéressé pour nous rejoindre n'hésitez pas à me contacter !

Le président, Julien DESAINTEJEAN, Tel : 06 77 23 39 38.

Classes en 2

Les conscrits de la classe en 2 vous invitent à un moment de convivialité

Le 10 Avril 2022 lors du premier tour des élections présidentielles, la classe en 2 organise une buvette et vente de Paëlla à emporter

Venez nous voir au préau de la salle des associations

Vous pouvez réserver votre Paëlla au prix de 8,50€ la part auprès de Pascaline au 06 99 85 50 66 ou par email : Classesen2.saintjulienurbibost@gmail.com

Remise du Livre d'Or : Classes en 9, 0, 1 et 2

C'est l'heure des retrouvailles à Saint Julien/Bibost !!

Les 4 présidents de ces classes sont heureux de vous inviter à la

remise multiple du livre d'or qui aura lieu le :

- Dimanche 3 Avril 2022 à 10h30 à la salle des fêtes
Les bébés de 2019, 2020 et 2021 sont invités pour faire des photos à 10h

Nous partagerons un apéritif à l'issue de cette remise

Nous espérons pouvoir vous compter parmi nous !!!

Merci de confirmer votre présence à votre président par mail ou téléphone :

Classes en 9 : Cédric BLANC : 06-03-68-02-72
cedricblanc69@yahoo.com

Classes en 0 : Romain VERNY : 06-76-63-67-92
romain.verny9@gmail.com

Classes en 1 : Stéphane BRENIER : 06-80-13-29-20
sbrenier@orange.fr

Classes en 2 : Philippe VERNY : 06-72-99-19-93
philippe.verny@gmail.com

APE

Les membres de l'APE tiennent à remercier toutes les personnes qui ont participé au Loto des Écoles dont le tirage s'est déroulé en direct via un réseau social bien connu le 30 Janvier!

Nous en profitons également pour féliciter les heureux gagnants!

Merci encore à tous et à bientôt pour un prochain événement organisé par l'APE

A très bientôt !

Mars 2022

Dimanche 27 **Petit marché de Saint Julien**

Avril 2022

Dimanche 3 **Remise du livre d'or des classes**

Dimanche 10 **Vente Paëlla de la classe en 2**

Mai 2022

Samedi 7 **Fête des Classes en 2**